Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le cinq novembre,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire
Date de convocation : 28 Octobre 2026
Membres en exercice : 29
Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Gilles GUILLAUME, Marie-Josée VIEGAS, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Christophe MONELLS, Dominique TEXTORIS, Mme Colette GONZALVEZ, Mehdi TAHRI-ROÉ, Pierre TILLOIS, Marie DARNER, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Maryline MORA, Christelle MARTINEZ, Michel CUGULLERE, Jerôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI
Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Jean-Pierre SERRIE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN, Mme Vanessa ALBERICH a donné procuration Mme Marina PICORNELL, Mme Julie RANSON a donné procuration à Mme Christelle MARTINEZ.
Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026/06/02 Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant ;
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
Vu la délibération n° 2026-04-23 du Conseil municipal portant modification du tableau des effectifs ;
Considérant la nécessité d'adapter les effectifs communaux aux besoins des services en créant un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, soit 20/35^{e} ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux et de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
Considérant le nouveau tableau d'effectif proposé :

CATEGORIE	GRADES OU EMPLOIS	MOUVEMENT	Emplois AUTORISES	Emplois POURVUS	Temps travail
	EMPLOIS FONCTIONNELS				
A	Directeur Général des Services		1	1	100%
A	Directeur Général Adjoint des Services				
	TOTAL (1)		1	1	
	FILIERE ADMINISTRATIVE				
A	Attaché Principal		0	0	
A	Attaché		1	0	
B	Rédacteur Principal de 1ère classe		1	1	100%
B	Rédacteur Principal de 2ème classe		1	1	100%
B	Rédacteur		2	0	100%
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe		5	5	100%
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe		1	0	TNC
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe		7	3	100%
C	Adjoint Administratif		7	6	100%
C	Adjoint Administratif		1	0	TNC
	TOTAL (2)		26	16	
	FILIERE TECHNIQUE				
A	Ingénieur		1	1	100%
B	Technicien Principal de 1ère classe		1	0	100%
B	Technicien Principal de 2ème classe		0	0	
B	Technicien		0	0	
C	Agent de Maîtrise Principal		5	5	100%
C	Agent de Maîtrise		1	0	100%
C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe		10	10	100%
C	Adjoint Technique Principal de 2ème classe		29	11	100%
C	Adjoint technique Principal de 2ème classe		4	2	TNC
C	Adjoint Technique		10	6	100%
C	Adjoint Technique		4	0	TNC
	TOTAL (3)		65	35	
	FILIERE ANIMATION				
B	Animateur Principal de 1ère classe		1	1	100%
B	Animateur Principal de 2ème classe				
C	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe		4	3	100%
C	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe		4	2	100%
C	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe		1	0	TNC
C	Adjoint d'Animation de 1ère classe		0	0	
C	Adjoint d'Animation	+1	6	4	TNC
C	Adjoint d'Animation		6	0	100%
	TOTAL (4)		22	10	
	FILIERE SOCIALE				
C	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 1ère classe		2	2	100%
C	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 2ème classe		6	6	100%
C	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 2ème classe		0	0	TNC
	TOTAL (5)		8	8	
	FILIERE POLICE MUNICIPALE				
B	Chef de service		1	1	100%
C	Brigadier Chef Principal		6	3	100%
C	Brigadier		1	0	100%
	TOTAL (6)		8	4	
	FILIERE MEDICO-SOCIALE				
B	Technicien Paramédical de classe normale		1	1	TNC
	TOTAL (7)		1	1	
	TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)		131	75	

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires (20/35e) ;
- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs de la Commune en conséquence ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, 06 novembre 2026

Le Maire,

Laurence SENENT-AUSINA

MAIRIE de BOMPAS 66430

PUBLIÉ LE 12 NOV. 2026